

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Abonnements: Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, 18 fr. La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tous abonnements continus, jusqu'à réception d'avis contraire.

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus: A ROUBAIX, aux bureaux du journal. A LILLE, à la commune de l'Agence, 10, rue de la Gare et aux bureaux de l'Agence, Grand-Place (contres par les cabinets Salin, Edouard).

ROUBAIX, LE 1^{er} JUILLET 1881

BOURSE DE PARIS		30 JUIN	1 ^{er} JUIL.
3 0/0	amortissable	86 10	86 00
3 0/0	amortissable	83 10	87 00
3 0/0	amortissable nouv.	86 70	86 65
1 1/2	0/0	114 75	114 75
Emprunt 5 0/0		119 25	119 40

Dépêche communiquée par M. M. Noulez, Canis, sis & Co.		30 JUIN	1 ^{er} JUIL.
3 0/0		86 02	86 15
3 0/0	amortissable	85 25	87 60
3 0/0	amortissable nouv.	86 80	87 00
5 0/0		119 25	119 40
Banque de France		4530 00	4530 00
Banque d'Escompte		872 00	875 00
Hypothécaire		665 00	660 00
de Paris		1340 00	0000 00
Foncier Algérien		710 00	710 00
Foncier de France		1785 00	1782 00
Mobilier		783 00	773 00
Général		747 00	746 00
Union		1392 00	1400 00
Suez		1815 00	1800 00
Unités		387 00	388 00
Indes		83 74	83 85
Russe 1877		95 73	00 00
Landbank		000 00	000 00
Banque ottomane		670 00	663 00
Chemins espagnols		783 00	000 00
Chemins autrichiens		795 00	865 00
Eschbacher		275 00	275 00
Nord d'Espagne		633 00	632 00
Sanago		882 00	583 00
Panama		830 00	0 00

Dépêches commerciales		Havre, 1 juillet.
Dépêches de MM. Busch et Cie, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bouteau-Grymonpes:		
Ventes 300 b. Marché calme.		
Liverpool, 1 juillet.		
Ventes 2,000 b. Marché inchangé.		
New-York, 1 juillet.		
New-York, 11 1/16.		
Rochester 9,000 b.		
New-Orléans low middling 78 1/2		
Savannah 79 -		

BULLETIN DU JOUR

Comme le prévoyait notre Correspondance, la Chambre n'a pas voulu, à la veille des élections, renverser le cabinet. A la suite des débats provoqués sur la situation de notre colonie africaine, elle a repoussé hier, en effet, par 236 voix contre 220, un ordre du jour de blâme proposé par M. Jacques, et adopté un ordre du jour de confiance déposé par M. Méline et accepté par le président du conseil. En dépit de cette abstention inspirée évidemment par des motifs de politique intéressée, il paraît difficile que le gouverneur général continue à occuper un poste dans lequel il a fait preuve d'une incapacité proclamée par 220 députés, parmi lesquels les représentants de la colonie qui l'a vue à l'œuvre.

C'est par un discours de M. Jacques contre le gouverneur général, M. Albert Grévy, que le feu a été ouvert hier dans l'interpellation re-

lative à la situation de l'Algérie. M. Journault, qu'il avait mis en cause, lui a succédé. Il a appuyé le réquisitoire de M. Jacques, et a déclaré qu'en 1880, alors qu'il était secrétaire général à Alger, il avait voulu, par une démonstration militaire, prévenir une révolte dans le Sud oranais, mais que M. Albert Grévy s'y était opposé. M. Journault crut devoir alors donner sa démission.

Le ministre de la guerre a essayé de détruire les accusations lancées non pas contre M. A. Grévy, mais contre certains officiers. Hâtons-nous de dire que M. le général Farre a couvert cette fois ses subordonnés et qu'il n'a pas craint de défendre même le colonel Innocenti. Nous avouons que ce « courage civil » de M. Farre nous a surpris : il en surprendra bien d'autres.

A M. J. Ferry incombait la lourde tâche de plaider pour le « frère du président de la république. » Il s'en est acquitté avec la passion d'un homme dont le sort est quelque peu lié à celui de son client. Il a affirmé que M. A. Grévy n'était pas responsable des erreurs commises, qu'il avait constamment signalé aux autorités militaires les dangers du Sud-Oran, en un mot, il a protesté précisément contre les accusations les plus nettes et les plus probantes accumulées par MM. Jacques et Thompson contre le gouverneur général. Il a conclu en demandant à la Chambre de laisser au gouvernement le soin de mener à bonne fin l'affaire du sud de l'Algérie.

M. Brisson a répondu à M. Ferry. A l'entendre, ni le gouverneur général ni l'autorité militaire ne pourraient se laver des accusations dont ils ont été l'objet. M. Floquet a essayé de dénouer pacifiquement la crise en proposant simplement une enquête. Elle a été rejetée par 330 voix contre 155. On est passé ensuite aux votes de l'ordre du jour. M. J. Ferry a déclaré qu'il se ralliait à un ordre du jour de confiance proposé par M. Méline, mais, par 266 voix contre 247, la Chambre a décidé qu'elle accorderait la priorité à l'ordre du jour de M. Jacques, ainsi conçu :

« La Chambre compte que toutes les mesures seront prises désormais pour assurer la sécurité de l'Algérie. »

Cet ordre du jour de blâme a été repoussé par le président du conseil.

On a vu plus haut que la Chambre, craignant d'amener une crise sans doute, s'était hâtée de voter l'ordre du jour Méline, après avoir repoussé la motion de M. Jacques.

MOUVEMENT PEFECTORAL

Voici le mouvement préfectoral qui paraîtra samedi :

M. Vimont, préfet du Cantal, est nommé préfet de l'Ariège, en remplacement de M. Girard, mis en disponibilité.

M. Daron, sous-préfet de Douai, est nommé préfet duantal.

M. Lafargue, sous-préfet d'Orléans, est nommé sous-préfet de Lunéville.

M. Boyenval est nommé sous-préfet d'Orléans.

M. Delatte, secrétaire général de la Loire est nommé préfet du Gers.

M. Granot, sous-préfet d'Elampes, est nommé secrétaire général de la Loire.

M. Dornois, sous-préfet de Domfront, est nommé sous-préfet d'Elampes.

M. Parmentier, sous-préfet de Mortagne, est nommé sous-préfet de Domfront.

M. Deluze, chef de cabinet de préfet, est nommé sous-préfet à Saint-Marc-les-Mines.

M. Garauby, chef de cabinet de préfet, est nommé secrétaire général d'Oran.

M. Brunet, licencié en droit, est nommé conseiller de préfecture à Angers.

M. Cassiat, licencié en droit, est nommé conseiller de préfecture à Naves.

M. Desplais, secrétaire général de la préfecture de Mende, est nommé secrétaire général de l'Ain.

M. Mercier, secrétaire général de l'Ain, est nommé secrétaire général de Belfort.

M. Seignouel, chef de cabinet de préfet, est nommé secrétaire général de Mende.

M. Dufoux, conseiller de préfecture de Mende, est nommé secrétaire général du Var.

M. Masquelard, conseiller de préfecture à Avignon, est nommé sous-préfet de Valogues.

M. Bourgoignat-Lagrange, sous-préfet de Saint-Yrieix, est nommé conseiller de préfecture à Avignon.

M. Elisi de Saint-Albert, secrétaire général à Pau, est nommé en même qualité à Poitiers.

M. Rossignol, secrétaire général à Poitiers, est nommé à Pau.

M. Laroche, sous-préfet de Saint-Calais, est nommé sous-préfet à la Flèche.

M. Delaparade, chef de cabinet de préfet, est nommé sous-préfet de Saint-Calais.

En archevêque français à Tunis

Nous apprenons une nouvelle qui a notre importance, au point de vue de notre situation en Tunisie. Jusqu'à ce jour, les catholiques de la régence, Italiens et Maltais la plupart, étaient placés sous la juridiction d'un évêque italien, appartenant à l'ordre des Capucins et résidant à Tunis. Cet évêque Mgr Sutter, qui a plus de quatrevingt-six ans, vient de donner sa démission, à la suite des derniers événements. Le gouvernement français a naturellement désiré le voir remplacer par un prêtre qui ne nous fit pas hostile. Mais le choix était difficile à faire à cause de la connaissance qu'un évêque, en Tunisie, doit avoir de la langue italienne et des habitudes du peuple indigène, qu'il faut, avant tout, éviter de froisser. Après plusieurs combinaisons qui n'ont pu avoir l'agrément de la France, on s'est arrêté à celle qui nomme Mgr Lavignerie, archevêque d'Agde, comme administrateur apostolique de la Tunisie. Ce prêtre, qui a un coadjuteur, peut, en effet, établir sa résidence à Tunis ; il parle l'italien, puisqu'il a longtemps habité Rome comme auditeur de Rote, et enfin il connaît à fond les Arabes, qui l'entourent de leurs sympathies et de leur respect. On pouvait craindre un refus de la part du Métropolitain de l'Algérie, car la tâche qui lui incombait ne sera ni sans difficultés, ni sans de nombreux sacrifices. Mais il n'a pas hésité un moment, dans un sentiment de patriotisme et de dévouement chrétien, à répondre à l'appel qui lui était fait par le Saint-Siège.

La nomination est donc aujourd'hui consommée.

ENTRE RÉPUBLICAINS

L'Intransigeant, quoique républicain, plus républicain même que les républicains officiels, ne croit pas le moins du monde à la prospérité de

la France sous la République. C'est pourquoi il rabroue de la belle façon le passage du discours de B. S. H. au concours régional de Versailles, dans lequel cette prospérité chimérique est impudemment affirmée.

« Du boniment éhonté prononcé par Hilaire Saint-Barthélemy au concours régional de Versailles, nous ne relèverons que la foerisserie suivante :

Jamais, nous pouvons le dire avec vérité, jamais la société française, prise dans son ensemble, n'a été plus calme, ni plus prospère, plus laborieuse, ni plus riche qu'elle ne l'est aujourd'hui, au grand étonnement du monde et même au nôtre.

Jamais la France n'a été plus calme ! Les complications algériennes, tunisiennes, italiennes, tripolitaines, le démontrent de façon péremptoire.

Jamais plus prospère ! Les agriculteurs à qui le discours s'adresse en savent quelque chose, eux qui la concurrence étrangère a mis à deux doigts de leur perte !

Jamais plus laborieuse, plus riche ! Les sociétés actuelles, a-t-il dit, sont bonnes. Elle se souviendra des terribles événements qui se sont succédés depuis dix ans. Elle a le goût d'être libre, et l'on aura beau violer les domiciles, rien ne pourra empêcher la liberté de triompher.

« Je bois à la jeunesse du cercle catholique. »

D'unanimes applaudissements ont répondu à l'orateur.

Une fête musicale a été offerte ensuite aux membres du Cercle.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier) Suite de la séance du 20 juin

Présidence de M. GAMBETTA.

L'INTERPELLATION JACQUES

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Jacques, Gasté et Thompson relative aux événements d'Algérie.

M. Jacques dit qu'il faut que le jour se fasse sur les événements de l'Algérie, et que les responsabilités de chacun soient établies.

Si on avait eu la prévoyance des gouvernements précédents (Bruit), si on avait fait les démonstrations militaires nécessaires, il est certain que la gravité de ces événements aurait été beaucoup atténuée.

L'interpellation a été déposée parce que le gouvernement n'a pas cru devoir prendre l'initiative des explications qu'on attendait de lui. Le gouvernement civil est aujourd'hui hors de toute atteinte ; il n'est pas responsable, ce sont les administrateurs qui sont responsables.

On a vu en 1864, sous un gouvernement militaire, une insurrection formidable se produire. Ce qu'il faut examiner ce sont les mesures que l'on aurait dû prendre pour prévenir les incursions qui se préparaient dans les tribus au sud de la province d'Oran. Antérieurement à ces événements, on a envoyé des colonnes d'observation dans cette région et le calme n'a pas été troublé.

En 1880, il a été question de reprendre ce système et de montrer nos soldats aux Arabes. Mais on n'a pas oublié qu'à cette époque, il y eut un revirement dans le gouvernement. Une lettre de M. Journault, publiée au mois de mars 1880, en fait foi.

M. JOURNAULT demande la parole.

M. JACQUES rappelle le langage tenu par M. le gouverneur général au sujet de cette opération qui a été contremandée. Les événements ont démontré que le gouverneur avait été mal informé et que ce contre-ordre a eu les plus fâcheux résultats.

Cependant à ce moment même, des symptômes et des faits menaçants rendaient les prévisions nécessaires.

Une razzia avait été faite en décembre 1879 et était restée sans répression.

Ces bulletins officiels ne cessent pas, malgré ces faits, de constater le calme et la prospérité de la région du Sud-Ouest : l'optimisme était absolu, malgré les avertissements des journaux qui signalaient déjà les mouvements de Bou-Amama. Il est impossible de s'expliquer, dans ces circonstances, que le gouverneur, chef civil et militaire, ait fait preuve d'un pareil aveuglement.

Peut-être n'est-il pas encore détrempé et croit-il qu'il suffit d'un coup d'œil de sa part pour apaiser cette agitation.

Une mission chargée de l'étude du chemin

d'aller, de quitter le château ou d'y séjourner plus longtemps.

Mais Alain et Rouquey n'étaient pas si désintéressés dans la question, et la menace de madame Saint-Aubin venait de produire sur eux beaucoup d'effet.

La grande colère qui les avait animés était d'ailleurs un peu tombée, et ils voyaient très bien le côté quelque peu maladroit ou grotesque de leur provocation.

Le difficile était de se tirer de là sans être trop ridicules. Cerduzan, roide de froid, attendait. Ce fut Rouquey qui, plus souple, trouva la formule.

Il passa familièrement son bras sous celui de Caillavet et dit à Cerduzan :

— Comment nous ne renonçons pas, monsieur, à nos espérances, nous sommes forcés de subir la loi qu'on nous impose. Mais nous nous reverrons.

— Quand vous voudrez, fit Roger avec un sourire désagréable.

On se salua cérémonieusement, et chacun tira de son côté.

Madame Saint-Aubin, précédant le domestique envoyé à sa rencontre, franchit les perrons, escaclada les escaliers et tomba aussi brusquement qu'à l'ordinaire chez son frère.

En apercevant madame Saint-Aubin le baron s'écria sur un ton qui témoignait encore de son émotion récente :

— Ah ! voici Mathilde.

La pétulante dame n'attendit pas qu'on lui donnât la parole.

— Vous savez, dit-elle, qu'on va s'égor-

LE BANQUET ANNUEL

DU CERCLE CATHOLIQUE DU LUXEMBOURG

Mercrêdi soir a eue lieu le banquet annuel du Cercle catholique du Luxembourg. M. le duc de Broglie, président, ayant à sa gauche M. Beluze et à sa droite M. le curé de Saint-Sulpice. A la table d'honneur, MM. Paris, Roussel, le père Ludovic, capucin, Victor Guérin, l'abbé de Broglie, Dillard, l'abbé Lebrun, etc. etc.

Après le dîner d'abord par M. Beluze à S. S. Léon XIII, ensuite par M. Deville à M. le duc de Broglie, puis par M. Mascarié aux membres des congrégations dissoutes, aux sauteurs, et enfin par M. le duc de Broglie à la jeunesse du cercle.

Dans son toast, M. le duc de Broglie a rappelé que douze ans se sont écoulés depuis qu'il a eu l'honneur de présider pour la première fois les conférences du cercle catholique ; l'éminent orateur s'est félicité de se retrouver au milieu de ses jeunes amis, et a remercié M. Deville en leur nom du toast que la jeunesse lui avait porté.

« La société actuelle, a-t-il dit, est bonne. Elle se souviendra des terribles événements qui se sont succédés depuis dix ans. Elle a le goût d'être libre, et l'on aura beau violer les domiciles, rien ne pourra empêcher la liberté de triompher. »

« Je bois à la jeunesse du cercle catholique. »

D'unanimes applaudissements ont répondu à l'orateur.

Une fête musicale a été offerte ensuite aux membres du Cercle.

de fer transalpin avait été obligé de revenir sur ses pas en présence de l'état des esprits. Bou-Amama exploitait cette retraite comme un marais de faiblesse et d'impuissance de notre part. Bien d'autres symptômes, l'insolence des indigènes, les ventes précipitées de terrains et de bestiaux, tout indiquait un prochain mouvement. C'est à ce moment que commençait l'expédition de Tunisie.

L'orateur avertit alors le ministre de la guerre de garder de découvrir les opérations militaires, et en effet, des troupes nouvelles furent déplacées celles qui furent distraitées de la province.

Le massacre de la mission Plattard a été considéré par les Arabes comme un victoire sur une troupe française armée. C'était encore là un indice auquel il fallait faire attention.

On se décida enfin à envoyer des colonnes, mais il est trop tard.

L'orateur cite les dépêches officielles depuis les mesures prises contre ce qu'on appelle des vieillards insurrectionnels. Un lieutenant de notre armée est assassiné avec deux spahis. C'était le 25 avril, et aucun doute ne pouvait subsister sur l'état des esprits. Cependant, on envoi un lieutenant et trois spahis pour réprimer une tribu. L'événement qui s'est produit était fatal.

Le 25 avril, le courrier de Saïda à Gervilly était assassiné ; c'est seulement alors qu'on se décide à envoyer des forces à Gervilly, mais les dépêches continuent de Bou-Amama, et les faits les plus fâcheux sont constamment présentés sous un jour favorable.

Quelques jours après, avait lieu le combat de Chellala, entre la colonne Innocenti et les contingents de Bou-Amama.

On en sait le résultat.

L'ennemi s'est emparé de notre convoi et nous a fait des prisonniers qui, depuis, ont été fusillés.

Il reste à expliquer comment nous n'étions pas mieux renseignés sur les forces de l'ennemi, et si c'est à la défection qu'on doit attribuer l'attitude des gours.

Cependant le colonel Innocenti est encore à la tête de son régiment ou du moins de la partie de son régiment qui est à Mascara. Le goum n'a pas été désarmé.

Après l'affaire de Chellala, on a perdu deux jours, et quand on s'est décidé à prendre l'offensive, l'ennemi avait décampé.

Les contingents de Bou-Amama se sont représentés autour de Gervilly, on leur a tiré quelques coups de canon et l'on a lancé contre eux les boulets, mais trop tard. Les dépêches ajoutent que cela a produit un effet moral excellent.

Près de Frenah, un brigadier du télégraphe et ses agents ont été massacrés, les fils et les poteaux ont été saccagés et les auteurs de ces actes ont dû se retirer impuissants.

Dans les événements plus graves se sont produits dans les châtiers d'Alfa, à quelques kilomètres de Saïda, sur une ligne de chemin de fer ; l'ennemi entraînant ces châtiers, a massacré ou fait prisonniers les travailleurs, leurs femmes et leurs enfants.

Les dépêches disent qu'il en est résulté, à Saïda, une émotion qui s'est vite calmée et attribuent cette juste émotion à une panique non justifiée. Trois jours après ces faits, le gouverneur général n'était pas encore informé qu'il l'était, il n'en disait rien. Quand il se décide à parler, il semble n'avoir pas compris la gravité du mal, et c'est seulement le 15 qu'on envoie des troupes alors que les faits s'étaient passés le 11.

On avait parlé de 600 victimes, de trois millions de pertes ; heureusement, les affaires ont pu voir venir l'ennemi et beaucoup ont pu s'échapper. Il y a eu, toutefois, 400 victimes ; quant aux pertes matérielles, elles sont en réalité de plusieurs millions.

Ne pouvait-on prévoir que Bou-Amama passerait par les châtiers d'Alfa ? On l'avait prévu ; les dépêches indiquent la marche du chef de l'insurrection ; nos troupes le poussaient dans la direction de Saïda, espérant l'envoyer.

Cependant on ne faisait rien pour protéger les châtiers. (Mouvements.)

Après la catastrophe, alors que les affaires étaient désespérées et cherchaient à retourner dans leur pays, le gouvernement télégraphique que le calme était rétabli que le travail avait repris sur les châtiers.

Cependant Bou-Amama, dans son mouvement vers l'ouest, passait à 2,600 mètres de la colonne Mallaret, qui ne jugeait pas à propos de l'attaquer. Les dépêches disent que Bou-Amama n'a pas accepté le combat. (Mouvements divers.)

On l'avait sous la main, et on la laissée s'échapper après avoir tiré six coups de canon. Il avait avec lui un convoi d'une longueur de 3 ou 4 kilomètres, et il n'aurait pu résister à une attaque vivement menée. Dans ce convoi se trouvaient des chasseurs d'Afrique, des alfatiers, plusieurs femmes. Qu'on-lis pense en voyant que la délivrance qu'ils croyaient prochaine leur échappait ? (Applaudissements sur un grand nombre de bancs. Bruit à droite.)

M. HARRISSET dit que ces paroles sont un outrage pour l'armée.

M. Jacques répond que le sentiment d'indignation qu'il a exprimé a été partagé par toute l'armée, officiers et soldats. Il y a un fait mil-

LIENS

Annencés: la ligne. . . 20
Réclames: . . . 30
Faits divers: . . . 50
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal Lillois, chez M. QUARÉ, libraire, Grand-Place, à Paris, chez MM. ARVAY, LAFITTE, rue C^o, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourne); à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICATION.

LIENS

Annencés: la ligne. . . 20
Réclames: . . . 30
Faits divers: . . . 50
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

LIENS

Annencés: la ligne. . . 20
Réclames: . . . 30
Faits divers: . . . 50
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

LIENS

Annencés: la ligne. . . 20
Réclames: . . . 30
Faits divers: . . . 50
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

LIENS

Annencés: la ligne. . . 20
Réclames: . . . 30
Faits divers: . . . 50
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

LIENS

Annencés: la ligne. . . 20
Réclames: . . . 30
Faits divers: . . . 50
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

LIENS

Annencés: la ligne. . . 20
Réclames: . . . 30
Faits divers: . . . 50
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

LIENS

Annencés: la ligne. . . 20
Réclames: . . . 30
Faits divers: . . . 50
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

LIENS

Annencés: la ligne. . . 20
Réclames: . . . 30
Faits divers: . . . 50
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

LIENS

Annencés: la ligne. . . 20
Réclames: . . . 30
Faits divers: . . . 50
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

LIENS

Annencés: la ligne. . . 20
Réclames: . . . 30
Faits divers: . . . 50
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

LIENS

Annencés: la ligne. . . 20
Réclames: . . . 30
Faits divers: . . . 50
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

LIENS

Annencés: la ligne. . . 20
Réclames: . . . 30
Faits divers: . . . 50
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

LIENS

Annencés: la ligne. . . 20
Réclames: . . . 30
Faits divers: . . . 50
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

LIENS

Annencés: la ligne. . . 20
Réclames: . . . 30
Faits divers: . . . 50
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

LIENS

Annencés: la ligne. . . 20
Réclames: . . . 30
Faits divers: . . . 50
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

LIENS

Annencés: la ligne. . . 20
Réclames: . . . 30
Faits divers: . . . 50
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

LIENS

Annencés: la ligne. . . 20
Réclames: . . . 30
Faits divers: . . . 50
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

LIENS

Annencés: la ligne. . . 20
Réclames: . . . 30
Faits divers: . . . 50
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

LIENS

Annencés: la ligne. . . 20
Réclames: . . . 30
Faits divers: . . . 50
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

LIENS

Annencés: la ligne. . . 20
Réclames: . . . 30
Faits divers: . . . 50
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

LIENS

Annencés: la ligne. . . 20
Réclames: . . . 30
Faits divers: . . . 50
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

LIENS

Annencés: la ligne. . . 20
Réclames: . . . 30
Faits divers: . . . 50
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

LIENS

Annencés: la ligne. . . 20
Réclames: . . . 30
Faits divers: . . . 50
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

LIENS

Annencés: la ligne. . . 20
Réclames: . . . 30
Faits divers: . . . 50
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

LIENS

Annencés: la ligne. . . 20
Réclames: . . . 30
Faits divers: . . . 50
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

LIENS

Annencés: la ligne. . . 20
Réclames: . . . 30
Faits divers: . . . 50
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

LIENS

Annencés: la ligne. . . 20
Réclames: . . . 30
Faits divers: . . . 50
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

FEUILLETON DU 2 JUILLET

HISTOIRE

Dix-huit Prétendus

PAR CAMILLE DEBANS

Malheureusement pour ces charitables désirs, le bruit de la démarche brutale que venait de faire Caillavet et Rouquey, avait dérangé le cercle des prétendus. Plusieurs jeunes filles, de celles qui venaient assidûment au château depuis plus de trois semaines, en entendirent parler par les insignes jeunes gens qui ne s'apercevaient ni de leurs collades ni de leurs soupirs.

Épouvantées, voyant déjà le parc de Nathus transformé en champ de carnage, elles allèrent en tremblant raconter ce qu'elles avaient à leurs véritables mères. Et celles-ci, après avoir levé les bras et les yeux aux ciel, après avoir poussé des lamentations, n'eurent rien de plus pressé que d'aller à leur-tour épancher le secret dans le propre sein de madame Saint-Aubin.

On ne pouvait mieux s'adresser. En apprenant semblables choses, la vivace cœur du baron faillit s'oublier jusqu'à lâcher une énormité. Mais elle se retint à temps pour s'écrier :

— Les imbéciles ! je vais aller mettre ordre à tout cela, vous aller voir !

Et sans plus attendre, elle se dirigea vers la partie du parc où devaient se trouver Caillavet, Rouquey et Cerduzan. Mais pendant que l'impétueuse dame, avec son agilité ordinaire, arpentait les allées, M. de Montaigne, le colonel, le président, et jusqu'à M. de Nathus lui-même, étaient informés de ce qui se passait. Ah ! ce fut, d'un bout à l'autre du château, un beau remue-ménage. Le baron, cessant pour un instant d'être solennel et méthodique, se transporta de sa propre personne dans la chambre de M. de Fontaulade, qui, contrairement, selon son habitude, avec M. de Budes et l'engageait vivement à se tenir à l'écart de ces dangereuses querelles ; recommandation qui d'ailleurs était parfaitement inutile.

M. de Nathus, très-rouge, fit comprendre au jeune Budes qu'il désirait être en M. de Fontaulade en particulier.

Dès qu'ils furent seuls, le baron prit la parole.

— Vous savez sans doute ce qui arrive ?